

Les comptes-rendus du



Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert

Février 2026

418-525-6187

Courriel : carrefour@capmo.org Site Internet: www.capmo.org

Numéro 367

Que savons-nous du profilage racial à Québec?

Bonjour, ce soir, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, nous recevons Maxim Fortin et je laisse le soin au président du COPAQ, le Conseil panafricain de Québec Mbaï Hadji, de vous le présenter. Merci au CAPMO de nous accueillir à chaque mois de février pour le Mois de l'histoire des Noirs. Le COPAQ rassemble les Africains et à leurs alliés. Il a été fondé en 2014, et nous cheminons depuis ce temps en nouant des partenariats avec des organismes du milieu. Merci, d'être venu si nombreux pour un sujet qui nous tient à coeur, qui touche aux droits individuels et au vivre-ensemble parce que si nous voulons vivre ensemble, il faut que les droits des uns et des autres soient respectés. Il faut que tout le monde ait la légitimité de se mouvoir dans la ville. Ce qui n'est pas le cas de tous et de toutes, de se déplacer librement dans sa voiture ou même à pied dans l'espace public. Si cela paraît être un geste banal, ne l'est pas pour tous dans la société. Donc, nous avons le plaisir d'accueillir Maxim Fortin, qui a fait le premier rapport sur la question dans la ville de Québec. Les politiciens déniaient le problème sous prétexte qu'il n'y avait pas de données statistiques sur cette question, alors Maxim a relevé le défi en rédigeant ce rapport commandé par la Ligue des droits et libertés. C'est sorti l'automne dernier. Il faut se réapproprier cet enjeu d'autant plus que les personnes les plus profilées par la police de Québec sont les personnes noires. On s'est dit que pendant le Mois de l'histoire des Noirs, ce serait bien de divulguer cette information et d'en faire parler. Je ne vous apprend rien, si nous voulons du changement, il faut que la base se mobilise et que nous fassions mouvement parce que ce n'est pas les gens d'en-haut qui vont changer d'eux-mêmes. Maxim Fortin possède un doctorat en sciences politiques de l'Université Laval, sa matière de prédilection est l'étude des mouvements sociaux. Il est chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) et il a été coordonnateur de la Ligue des droits et Liberté à Québec. Bienvenue Maxim.



La soirée mensuelle du CAPMO
en collaboration avec le COPAQ

CONFÉRENCE-DÉBAT :
**QUE SAVONS-NOUS DU PROFILAGE
RACIAL À QUÉBEC ?**

Conférencier



Maxim FORTIN

politologue et chercheur à l'Institut
de recherche et d'informations
socioéconomiques (IRIS)

Repas avec contribution volontaire à partir de 17 h



JEUDI 19 FÉVRIER 2026



À 18 : 30 H



435, RUE DU ROI, 2ÈME ÉTAGE

29 participant.e.s

René Tellier, Maxim Fortin, Jean Dionne, Victor Dzomo, Yves Carrier, Robert Lapointe, Michel Laberge, Michel Leclerc, Émilie Leclerc, Emilie Frémont-Cloutier, Monique Toutant, Éric Lapointe, Ghislain Hudon, Jacques Grenier, Dorcas Nishimwe, Odette Kamanzi, Darla Sloan, Jean-Marie Touré, Mbaï-Hadji Mbaïrewaye, Joseph Martineau, Marie-Hélène Boucher, Stuart Edward, Salma Tounkara, Claudette Boisclair, Chantal De Varenne, Marianne Lamère, Camille Esther Garon, Brice Nato, Elsa



Bonjour, Il me fait plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour vous présenter ce rapport de recherche de la première étude traitant directement du profilage raciale sur le territoire de la ville de Québec. Dans la foulée des travaux amorcés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, (CDPDJ) et par plusieurs chercheurs en droits et en sciences sociales, ce rapport poursuit le travail des expériences de profilage racial vécues par les personnes racisées. Il mobilise les constats tirés d'une étude qualitative réalisée en 2022-2023 sur le territoire de la ville de Québec. Il représente la première étude à se pencher sur les agissements du Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) sous l'angle du profilage racial. Ce rapport démontre que le SPVQ fait usage de pratiques discriminatoires à l'égard des personnes racisées, les exposant à un traitement différentiel, à des privations de droits et à différentes formes de brutalité policière.



Qu'est-ce que le profilage racial?

Réponse : *toute action prise par une ou des personnes en situation d'autorité à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de protection du public, qui repose sur des facteurs d'appartenance réelle ou présumée tels, la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, sans motif réel ou soupçon raisonnable, et qui a pour effet d'exposer la personne à un examen ou à un traitement différent.*

Le profilage racial inclut aussi toute action de personnes en situation d'autorité qui appliquent une mesure de façon disproportionnée sur des segments de la population du fait, notamment, de leur appartenance raciale, ethnique ou nationale ou religieuse, réelle ou présumée (CDPDJ, 2011).

Nous le considérons aussi comme...

tout agissement des forces de l'ordre lorsqu'elles ont recours à des généralisations fondées sur la race, la couleur, l'ascendance, la nationalité ou l'origine ethnique, plutôt que sur le comportement individuel ou des preuves objectives, pour soumettre des personnes à des fouilles poussées, des contrôles d'identité et des enquêtes, ou pour déterminer leur implication dans une activité criminelle (ONU, 2018).

Interpellation versus interception

L'interpellation renvoie à une situation où « un policier tente d'obtenir l'identité d'une personne et de recueillir des renseignements sur elle, bien que cette personne n'ait aucune obligation légale de s'identifier. Ce n'est pas une arrestation, une détention, ni une interception routière » (Sylvestre, 2023, p. 12). C'est un contrôle policier effectué dans l'espace public.

L'interception concerne les situations où une personne au volant d'un véhicule est « obligé de s'immobiliser et de s'identifier à la demande d'une policière ou d'un policier » (Sylvestre, 2023, p.12). C'est donc un contrôle policier effectué sur la route.

Notons que l'interception routière aléatoire, c'est-à-dire, sans motif préalable, a été jugée inconstitutionnelle et vectrice de profilage racial par la Cour supérieure en 2022 (Riahi, 2022). Précisons aussi que le gouvernement Legault fait actuellement appel du jugement.

Problématique et méthodologie

Cette recherche part d'un questionnement fort simple : Est-ce que les agents du Service de police de la ville de Québec (SPVQ) pratiquent le profilage racial à l'égard des personnes racisées sur le territoire de la Ville de Québec?

Méthodologie : Recherche qualitative

Cette approche nous permet d'étudier en profondeur une série de cas, de plonger dans les contextes et les détails des interventions policières relatées et de comprendre comment le profilage racial peut finir par s'imposer dans le parcours de vie, voir le quotidien, d'une personne racisée et/ou immigrante à Québec.

Collecte de données : entretiens de recherche

Le recrutement s'est effectué via la méthode « boule de neige ».

20 entretiens ont pu être réalisées grâce à ce recrutement

L'entièreté du processus était balisé par notre certificat éthique de l'UdM, l'anonymat et la confidentialité pour les répondant.e.s et la signature d'un formulaire de consentement.

Ce projet a nécessité une relance.

Initialement amorcé en 2021, le projet n'est pas parvenu à recruter des participants pendant sa première année d'existence.

La pandémie et les mesures sanitaires ont grandement nui au recrutement tout comme la nature du sujet.

Peu de gens sont enclins à parler d'une expérience désagréable ou traumatisante, particulièrement au sein des groupes minoritaires et marginalisés.

C'est à la suite de la relance du projet, en 2022, par moi et Patrick Goma-Manionguy, qu'on a été capables de recruter des gens.

Nos constats de recherche sont donc tirés de l'étude de 20 cas rencontrés dans le cadre d'un entretien de recherche.

13 participants sont des hommes alors que 7 participantes de l'échantillon sont des femmes.

Les personnes rencontrées étaient âgées entre 18 et 51 ans, mais, notons que six d'entre elles étaient dans la trentaine.

On compte 17 personnes s'identifiant comme des « noir.e.s », 2 comme « latino-américaines » et une seule comme « arabe ».

14 personnes ne sont pas nées au Québec (immigration).

Analyse des données et constats

L'analyse des données démontre que la quasi-totalité des personnes de notre échantillon se considère comme des victimes directes ou collatérales du profilage racial.

Sur les 20 personnes rencontrées en entrevue...

17 affirment être des victimes directes du profilage racial.

1 personne affirme en être la victime collatérale.

2 personnes considèrent qu'elles ont été témoins de profilage racial, mais qu'elles n'en ont pas été victimes.

Parmi les 17 personnes qui considèrent en avoir été victimes, six affirment avoir été aussi témoins, ce qui porte le nombre de témoins à 8.

Ce profilage racial se manifeste et se concrétise lors d'interpellations dans l'espace public et d'interceptions sur la route.

Les interactions entre les policiers et les personnes racisées lors de ces interpellations et interceptions sont essentielles à analyser et nous en apprennent beaucoup sur l'état des relations entre les forces de l'ordre et certains groupes minoritaires.

Or, pour l'instant, penchons-nous sur leur nombre...

Estimation du nombre d'interpellations/interceptions au cours d'une vie

Nombre (Interpellations/interceptions)	Cas
0	3
1	2
4 et -	2
5 et +	4
10 et +	5
20 et +	2
40 et +	2
Total	20

Nombre d'interceptions et d'interpellations

Pour presque la moitié des cas rencontrés dans ce projet de recherche, c'est-à-dire pour les 9 personnes interpellées/interceptées à plus de 10 reprises, le profilage racial fait désormais partie de leur réalité et marque de manière durable dans leur parcours de vie leurs interactions avec les forces policières.

Pour plusieurs d'entre eux, ce profilage a commencé jeune.

« J'ai commencé à me faire coller vers 16 ans [...] C'est déjà arrivé 3 fois en 2 jours... Plus d'une fois dans la même journée... C'est déjà arrivé de me faire coller des journées consécutives aussi... la dernière fois, c'est il y a 3 semaines [...] "Pourquoi tu ne veux pas t'identifier?" Parce que ça fait 20 ans que je me fais écœurer par la police de Québec! (Entrevue 2)

« C'est quand t'es jeune qu'ils essaient de t'avoir! 17, 18, 19, 20, ça s'essayait... [...] Tu tapes sur le clou quand ils sont jeunes, alors, après ça, ils sont plus tranquilles. (Entrevue 4)

« Première fois que j'ai été interpellé, on était au HLM Vanier [...] Marie de l'Incarnation... 8 ou 9h du soir... on nous demande les papiers. 13 ou 14 ans. "Qu'est-ce que vous faites ici?" Incapable de prononcer les noms. Ils s'impatientaient en raison de la prononciation des noms. À cet âge-là, j'en ai eu plein! » (Entrevue 18)

« La première fois, c'est quand je suis déménagé à Sainte-Foy. À 20 ans » (Entrevue 19)

Moment des contrôles

Les interpellations et les interceptions ont lieu le jour et le soir.

Plusieurs personnes nous ont affirmé avoir été profilées le matin et l'après-midi.

Cela dit, notons que la majorité des interceptions et des interpellations qui nous ont été relatées ont eu lieu le soir.

Lieux des contrôles

Plusieurs personnes n'étaient pas toujours en mesure de situer l'endroit et le secteur précis où elles avaient été interpellées ou interceptées...

Plusieurs personnes de l'échantillon sont des nouveaux arrivants ne connaissent pas encore bien la ville et ses alentours...

Ceci dit, il ressort de notre collecte de données que le profilage racial semble particulièrement présent dans les secteurs Saint-Roch et Sainte-Foy.

Lieux des contrôles

Secteurs	Nombre d'interpellations/interceptions
Ne savent pas/non disponible	36
Saint-Roch	13
Sainte-Foy	9
Limoilou	4
Grande-Allée	4
St-Sauveur	3
Autres secteurs	10
Total	79

Interpellation versus interception

- 13 personnes de l'échantillon ont été interpellées lorsqu'elles circulaient dans la rue alors que 12 personnes ont été interceptées sur la route alors qu'elles étaient au volant d'un véhicule automobile.
- Les personnes se considérant principalement comme des « piétons » vivent le profilage racial à travers l'expérience des interpellations et celles qui utilisent régulièrement la voiture et se considèrent comme des automobilistes le vivent à travers l'expérience des interceptions routières.
- Certaines personnes ont déjà été interpellées et interceptées (8).
- Aucune de ces huit personnes n'a mentionné en entrevue sentir que le profilage racial est plus présent sur la route ou sur la rue.
- En fonction du nombre quasi égal de personnes interpellées (13) et de personnes interceptées (12), nous faisons l'argument que le profilage racial est possiblement pratiqué avec la même intensité sur la route que dans les rues.

Motifs des contrôles

- Questionnées sur les motifs invoqués par les policiers pour procéder à leur interpellation ou à leur interception, les personnes rencontrées en entrevue ont fait état de motifs la plupart du temps liés au Code de la sécurité routière (CSR) ou au non-respect des règlements municipaux (RM).

9 personnes de l'échantillon ont été contrôlées en lien avec la sécurité routière et 4 en lien avec les règlements municipaux.

2 personnes de l'échantillon ont été appréhendées pour des infractions de nature criminelle (Code criminel (CC)).

Donc, la grande majorité des contrôles n'est pas liée à une offense criminelle.

Déroulement

L'analyse du déroulement, des faits saillants et du contexte des interpellations et des interceptions nous amène à constater la présence de pratiques policières discriminatoires et racistes au sein du SPVQ.

Les nombreux événements et incidents relatés par les personnes rencontrées en entrevue nous démontrent qu'elles ont été soumises à un traitement différentiel lors des interventions policières et victimes des préjugés racistes des agents du SPVQ.

Ce traitement différentiel se traduit d'abord par une attitude cavalière ou méprisante des agents à l'égard des personnes racisées, s'accroissant via l'usage répété de la détention pour fins de contrôle et se concrétise par un usage fréquent de la force et du recours aux sanctions.

L'attitude des agents du SPVQ lors des interventions a été décrite dans la plupart des entrevues.

Bien que rarement ouvertement impolis, les agents du SPVQ font très souvent preuve d'une attitude désobligeante ou hostile à l'égard des personnes racisées.

Comment est-ce que ça se manifeste?

- Absence de vouvoiement
- Questions intrusives : « qu'est-ce que tu fais ici? »; « Où est-ce que tu vas à cette heure? »; « Il coûte combien ce véhicule? »; « Qu'est-ce que tu fais dans la vie? ».
- Gestes méprisants : lancer les papiers d'identité dans la voiture après vérification (3)

Entrons maintenant dans le cœur du profilage racial...

Les données de notre échantillon montrent que la détention des personnes pour fins de contrôle est largement utilisée à l'égard des personnes racisées par les agents du SPVQ. À

Parmi les vingt personnes racisées interviewées pour ce projet de recherche, **10 nous ont révélé avoir été détenues** par le SPVQ dans le cadre d'une interpellation ou d'une interception.

C'est donc dire que **la moitié des personnes à qui nous avons parlé dans le cadre de ce projet de recherche affirment avoir été détenues par la police de Québec**

L'analyse des propos recueillis nous amène à faire le constat que lorsque les personnes racisées se soumettent aux contrôles policiers et obtempèrent à chacune des directives des agents, l'interpellation ou l'interception se déroule sur une période de cinq à **15 minutes en moyenne**.

Or, lorsque les personnes racisées font valoir leurs droits et libertés en refusant certaines demandes des agents comme répondre à des questions intrusives, refuser de s'identifier dans l'espace public ou refuser l'identification des passagers d'une voiture, elles s'exposent à une forme de « vengeance policière » qui fait en sorte qu'on les immobilise pendant 30 minutes et plus.

La durée des immobilisations est aussi liée au zèle du SPVQ dans le dossier des **permis de conduire internationaux** et du « **genre du conducteur** ».

Deux personnes ont relaté être régulièrement interceptées en raison de leur permis de conduire international et deux personnes ont été interceptées parce que le genre du conducteur ne correspondait pas au genre de la personne détentrice de l'immatriculation du véhicule.

Sur les 10 personnes ayant été détenues, **8 personnes ont été arrêtées** à la suite d'une détention et deux autres ont été relâchées.

Sur les huit personnes arrêtées, **sept ont été menottées** par les agents du SPVQ.

Par ailleurs, les contacts physiques entre le SPVQ et les personnes racisées rencontrées en entrevue apparaissent fort souvent marqués par la violence.

6 personnes ont subi des violences lors de leur mise aux arrêts.

Une jeune femme noire a été **blessée à la tête**, deux hommes noirs ont été **plaqués au sol** par les agents, un jeune homme noir s'est fait **menacer avec un pistolet** et deux hommes noirs ont été **rudoyés et bousculés** lors de leur arrestation.

Sur ces six cas de violence, **un seul est lié à la répression d'une infraction criminelle** (conduite avec facultés affaiblies).

Donc, à 5 reprises, le SPVQ a utilisé la violence contre des personnes racisées pour appliquer le Code de la sécurité routière ou les Règlements municipaux.

Tableau 6 – Détention, force et sanctions

Détention	10
Arrestation	8
Menottes	7
Violences	6
Remorquage	5
Fouilles	2

S'adapter...

La fréquence des contrôles, leur durée et leur caractère humiliant et punitif amènent les gens des groupes ethniques minoritaires à modifier leur comportement dans l'espace public et sur la route, à développer des stratégies d'adaptation.

4 stratégies d'adaptation distinctes apparaissent avoir été privilégiées par les personnes de notre échantillon.

- 1-Filmer les interventions policières.
- 2-Augmenter leur niveau de connaissance juridique.
- 3-Vente d'un véhicule attirant trop l'attention.
- 4- Évitement physique de la police.

Porter plainte...

Ces incidents avec la police de Québec exposent les personnes racisées à un traitement différentiel, mais aussi à des sanctions légales et pénales, des blessures physiques et des traumatismes psychologiques. En conséquence, on peut s'attendre à ce que plusieurs d'entre elles portent plainte et entament des recours.

Qu'en est-il?

4 plaintes adressées directement au SPVQ...

Au mieux, certaines personnes ont ressenti une certaine sensibilité de la part de quelques agents qui ont accepté de les rencontrer.

4 sorties dans l'espace public pour dénoncer le profilage racial...

2 personnes considèrent que cela a aidé ou n'a pas nuit

Une salve de critiques s'est abattue sur le processus de plainte en déontologie policière lors de la collecte de données.

Les 3 personnes qui nous ont dit avoir porté plainte en déontologie nous ont fait part des frustrations et déceptions engendrées par le processus et ses résultats.

Trois personnes n'ayant pas fait l'expérience du processus de plainte à la Commission en déontologie policière ont exprimé leur manque de confiance envers ce mécanisme.

L'un des apports intéressants et originaux de cette étude, c'est l'éclairage qu'il amène sur le racisme systémique et sur les raisons expliquant pourquoi les personnes racisées sont réticentes à porter plainte et à demander justice...

Outre la méfiance envers les institutions et la difficulté de parler d'une expérience négative...

Il faut désormais considérer dans l'analyse que plusieurs personnes racisées ont été victimes de crimes et d'incidents racistes en début de parcours de vie et que ces crimes et incidents n'ont pas été pris au sérieux par la communauté ou les autorités, et ce, même quand les victimes ont porté plainte ou dénoncé.

En effet, 12 personnes ont fait état de situations où elles avaient été victimes d'incidents ou de crimes racistes.

Nous parlons ici d'actes et de gestes posés par de simples citoyens.

Dans la très grande majorité des cas, ces actes et ces gestes sont demeurés dans l'ombre, n'ont pas été dénoncés ou rapportés. Et lorsqu'ils le furent, leurs auteurs ne furent pas sanctionnés.

En conséquence, plusieurs personnes racisées en ont tiré pour leçon qu'elles ne seront pas crues, pas écoutées et qu'elles n'obtiendront pas justice en prenant la parole ou en portant plainte.

Dans la mesure où elles n'ont pas eu gain de cause contre de simples citoyens, comment pourraient-elles avoir gain de cause contre des agents de police?

Le racisme vécu pendant l'enfance et l'adolescence prépare et, tristement, habitue les personnes racisées à subir un traitement différentiel et des pratiques discriminatoires.

Le **racisme « ordinaire » et haineux** vécu par les personnes racisées avant l'âge adulte est annonciateur d'un **racisme systémique** vécu au contact des institutions et contre lequel beaucoup de personnes racisées pensent avoir bien peu de recours.

Le racisme des policiers est en quelque sorte le prolongement du racisme du chauffeur d'autobus scolaire (Entrevue 10), du chauffeur d'autobus municipal (Entrevue 13), du moniteur de conduite automobile (Entrevue 14), du patron (Entrevue 17), du commerçant (Entrevue 20), des voisins (Entrevue 21) et même des passants (Entrevue 19).

Cette situation fait en sorte qu'un certain **fatalisme** émerge des propos collectés.

L'affaire Wolfpack

Parlons maintenant d'une affaire incontournable pour notre objet d'étude : l'affaire Wolfpack

En 2002, le SPVQ procède au démantèlement d'un réseau de prostitution contrôlé par des criminels afro-descendants et libanais connu sous le nom de Wolfpack

L'affaire provoque un tollé notamment en raison du fait que plusieurs femmes étaient mineures et que certains clients étaient des figures connues du grand public, entre autres, le journaliste Robert Gillet.

Les preuves déposées en cour démontrent que des proxénètes afrodescendants – pour la plupart issus de l'immigration – procèdent au recrutement de jeunes filles mineures dans les bars, spectacles, parcs et autres lieux fréquentés par les jeunes.

L'enquête Scorpion met fin aux activités du Wolfpack à Québec. Le SPVQ met un terme au projet Scorpion en 2003.

Le démantèlement du réseau Wolfpack en 2002 fut fortement médiatisé dans la région de Québec et devint rapidement le sujet de prédilection des médias grand public et des radios d'opinions.

Au point où l'on peut parler d'une véritable « panique morale ».

Croyant que les autorités n'étaient pas allées au bout de l'affaire, des citoyens se mobilisèrent par centaines pour demander « que l'on continue » l'enquête Scorpion.

Une pétition de 80 000 noms, remise au chef du parti Action démocratique du Québec, Mario Dumont, est déposée à l'Assemblée nationale du Québec par ce dernier en décembre 2003.

C'est dans ce contexte que la **lutte aux gangs de rue** devient une priorité politique à la Ville de Québec.

Le **Groupe de relation et d'intervention policière auprès de la population** (GRIPP) est créé en 2004.

Initialement chargée de combattre le proxénétisme et la prostitution, on lui affecte finalement la **surveillance des bars et le renseignement criminel**.

Nos témoignages nous permettent d'affirmer que c'est à la suite de cette panique morale et de cette priorité municipale accordée à la lutte aux gangs de rue que le profilage racial est devenu une **pratique policière normalisée par le discours ambiant**.

L'impact de l'affaire est ressorti très fortement dans les entrevues.

- « T'as eu le Wolfpack, et, à partir de là, le profilage a commencé » (Entrevue 10).
- « Il y a eu la vie avant le Wolfpack et la vie après le Wolfpack. Le Wolfpack a détruit, ravagé l'image des noirs à Québec. Avant le Wolfpack, il y avait une surveillance, après, il y a comme une haine qui s'est installée » (Entrevue 21).
- « Le point d'ancrage c'est Opération Scorpion. Il y a un avant et un après Scorpion à Québec... pour la société et pour les personnes racisées... » (Entrevue 2).
- « Le Wolfpack, ça a vraiment pas aidé pendant un moment » (Entrevue 17).
- « Même moi, ça m'est déjà arrivé de me faire traiter de Wolfpack! Dans un centre d'achat quand j'étais avec blonde » (Entrevue 19).

Anecdote :

- Alors qu'il circule sur Grande-Allée le soir accompagné d'une jeune femme, un homme afro-descendant est interpellé et une policière lance à la jeune femme : « Si tu me dis que c'est ton PIMP (proxénète), on l'embarque tout-de-suite » pendant que l'autre policier enfile ses gants d'intervention (Entrevue 18).

Le contexte de l'affaire Wolfpack et de l'Opération Scorpion semble avoir créé une forme d'association d'idées conscientes ou inconscientes entre **masculinité noire, féminité blanche, voiture de luxe et proxénétisme**.

La citation suivante, qu'un homme afro descendant attribue à un agent du SPVQ l'ayant intercepté, est très révélatrice de cet état d'esprit :

- « Il faut que tu comprennes, 6h30 ou 7h du matin, on voit un noir avec une blonde dans ce genre de véhicule-là (Mercedes), ça porte à confusion. À Sainte-Foy, on ne sait pas, d'habitude à ces heures-là... Est-ce que tu vois ce que je veux dire? » (Entrevue 18).
- La politique de lutte aux gangs de rue du SPVQ apparaît avoir, dès ses balbutiements, ciblé les jeunes hommes noirs.

Les cinq personnes de notre échantillon affirmant avoir constaté une augmentation des contrôles policiers à leur endroit sont toutes des hommes et la jeune femme citée plus tôt a fait référence au ciblage des jeunes hommes.

Mais au-delà du genre et de l'éthnicité, un autre facteur semble avoir joué un rôle dans le fait d'être profilé ou pas : **l'appartenance à la communauté hip-hop.**

Considéré comme associé à une musique criminogène (gangster rap), la communauté hip hop de Québec a particulièrement été ciblée par le SPVQ.

Impacts du profilage racial

Ce profilage racial a des impacts sur la vie des gens :

- Peur/stress/malaise/hypervigilance en présence de la police.
- Conséquences financières (amendes, vente à perte de véhicule).
- Impacts psychologiques sur les membres de la famille (misanthropie, isolement, paranoïa, etc.).
- Envie de quitter la ville de Québec ou le Québec.

Conclusion

- Cette étude, la première consacrée au profilage racial pratiqué par les agents du SPVQ sur le territoire de la Ville de Québec à l'encontre des personnes racisées, démontre hors de tout doute que le problème existe dans la Vieille-Capitale.
- Bien que le SPVQ nie catégoriquement que ses agents traitent différemment les personnes racisées, les faits et témoignages amassés durant ce projet de recherche prouvent que plusieurs policiers et policières font preuve de discrimination dans l'exercice de leurs fonctions.
- La méthodologie qualitative utilisée pour ce projet de recherche nous empêche bien entendu de généraliser nos résultats.
- Contrairement aux enquêtes statistiques de l'équipe Armony-Massaoui-Mulone (2019; 2021), nous ne pouvons déterminer la probabilité pour une personne racisée d'être interpellée ou interceptée par le SPVQ sur le territoire de la Ville de Québec ni comparer les taux d'interpellation des groupes racisés à ceux des groupes appartenant à la majorité blanche.
- Notre échantillon n'est ni aléatoire ni représentatif des populations issues de la diversité et habitant dans la Ville de Québec.

Néanmoins, nous estimons que les résultats obtenus dans cette étude révèlent l'existence de pratiques discriminatoires et racistes au sein du SPVQ et que ces pratiques relèvent du profilage racial.

De manière analogue à l'étude de Marie Livingstone en 2020, qui, elle, a utilisé une démarche qualitative pour mettre en lumière le profilage racial du SPVM à Montréal, notre étude offre un éclairage sur la réalité des victimes face au profilage racial et démontre que ce profilage « n'est pas seulement (ou même principalement) le produit de préjugés de la part des policiers, mais qu'il est le résultat de certaines politiques organisationnelles des services de police » (Livingstone et al., 2020, p. 1).

La question du profilage racial à Québec doit être étudiée davantage.

Encore beaucoup d'éclairage reste à amener sur cet enjeu.

Mentionnons d'ailleurs que les chiffres obtenus par le **Globe & Mail** l'an dernier sur la ville de Québec vont dans le même sens que nos constats.

Dans un premier temps, il apparaît évident qu'un travail comparable à ce qui a été fait à **Montréal** et **Repentigny** doit avoir lieu à Québec.

Je vous remercie!



Questions et réponses

- Il y avait un article dans le Globe & Mail sur le profilage racial à Québec. Comment sont-ils parvenus à avoir des données quantitatives par rapport aux interpellations des personnes noires à Québec?

Ils ont fait une demande d'accès à l'information. Au départ, la Ligue des droits et liberté voulait avoir accès à ces données, mais nous n'étions pas parvenus à établir une stratégie de recherche. Pendant que je menais cette recherche, l'Observatoire des profilages s'en préoccupait moins. Le Globe a pris la balle au bond en faisant une demande d'accès à l'information. Ça a obligé le SPVQ à révéler ses données pour une seule année. Maintenant, pour avoir accès à ces chiffres, il faudrait qu'à chaque année quelqu'un fasse la démarche de la demande d'accès à l'information. En ce moment le SPVQ ne veut rien savoir de partager publiquement ses informations à ce propos.

- Je prends l'exemple de ce qui est arrivé à Longueuil, un jeune qui a été abattu par des policiers, l'argument que la police met toujours de l'avant, c'est faire la sensibilisation aux gangs de rues, combattre la violence envers les jeunes. Malheureusement, il y a comme un poids de cette réalité qui amène au profilage racial. Comment on peut faire pour répondre à cela? La campagne de communication de la police était axé sur la présence des gangs de rue. Leur campagne fait en sorte de camoufler la réalité qu'il y a des jeunes qui vivent du profilage racial et qui se font intercepter de manière abusive. Comment on peut faire pour contrer cette propagande?

Tout le discours par rapport à la sécurité et la loi et l'ordre, il faut qu'il soit déconstruit. Il faut opposer un autre discours à celui des autorités qui se cachent toujours derrière les mêmes arguments. Oui, il y a une augmentation de certains types de crimes, de criminalités, mais en fait, elle est en diminution depuis les années 1970. Il n'y a pas raison d'être obsédé par l'idée de la criminalité. Des cas de profilage racial et de brutalité policière, il y en a toujours eus, indépendamment des poussés du crime organisé. Sur le temps long, on constate la permanence du harcèlement et de la brutalité policière. Qu'on utilise la menace des gangs de rue, ce n'est rien de nouveau. À Québec, on a une bonne occasion de démontrer à quel point la lutte aux gangs de rue a accentué le profilage. Le Wolfpack est un cas d'école pour faire la preuve que plus tu vas dans l'espace public pour agiter le spectre des gangs de rue, plus il y a des dangers que ce soit les jeunes noirs dans les quartiers qui soient harcelés. Cela produit qu'ils se sentent tellement harcelés que les gangs de rue deviennent une solution pour eux. Il y a un côté contre productif dans la stratégie policière envers les jeunes racisés. Si à partir de 12, 13 ou 14 ans, les jeunes se sentent harcelés, humiliés, aliénés de leur propre communauté, ils peuvent développer un rapport d'hostilité ouverte envers les autorités. Ils deviennent alors des recrues potentiels pour le crime organisé. Le profilage racial accentue des sentiments qui peuvent pousser des jeunes à tomber dans la criminalité.

- Il y a eu une étude qualitative qui s'est faite à Montréal, il y a plusieurs années. Est-ce que vous avez pu comparer certains résultats pour voir si cela correspond?

Si on reste sur des comparaisons statistiques, mon étude ne peut pas être comparée à rien, sauf celle de Livingstone de 2020. Essentiellement, on arrive au même constat. Sauf que moi dans mon étude, il y a l'angle Wolfpack. Ce qui n'apparaît pas pertinent pour le territoire de Montréal. Par contre, quand le Globe a sorti les chiffres, dans mon échantillon, les trois groupes les plus profilés sont les Noirs, les Latinos et les Arabes. Ceci correspond aux données qu'est parvenu à obtenir le Globe. J'arrive à des constats similaires à l'étude de Livingstone en 2020.

- Ta recherche est super parce que cela donne la chance de développer d'autres études. Une étude qui serait intéressante à mener, oui, il y a la question des gens qui sont profilés, mais chez les policiers, est-ce l'attitude de tous et de toutes ou d'un petit nombre?

Quelque chose d'intéressant qui est ressorti de l'équipe de recherche d'Harmonie à Montréal, leur dernier article, traite de la réaction des policiers. C'est fascinant à quel point les policiers sont hostiles au fait même d'être confrontés sur leur attitude de profilage racial. Non seulement, ils sont en déni, mais ils sont en rébellion, contre l'idée qu'on les accuse de faire du profilage racial. Très majoritairement, les policiers sont d'avis que le profilage racial n'existe pas, que c'est une question de perception, et qu'en gros, les communautés racisées se plaignent pour rien, et que le public ne comprend pas ce qu'ils font. Donc, les policiers rejettent les constats de la recherche, du terrain et de la communauté. Ils se disent qu'ils sont les seuls à connaître la réalité.

- Je connais des personnes qui donnent des formations aux policiers, plusieurs et à chaque année, et cela ne donne rien de plus.

Oui, mais quand ils prennent des formateurs compétents et rigoureux, cela ne passe pas. Un formateur de la CDPDJQ me rapportait que s'il parlait de profilage racial, il était en affrontement constant avec les policiers qui sont dans le déni. Souvent les formations sont molles et non confrontantes et ne peuvent pas apporter du changement dans leurs attitudes d'intervention. Ils accèdent à la théorie selon laquelle c'est une question de perception.

Merci Maxim pour ta présentation.

Propos recueillis par Yves Carrier

